

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 22 (1871)  
**Heft:** 2

**Artikel:** Les plants recépés  
**Autor:** Meister, U.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-784385>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 01.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

»La Confédération a le droit de haute surveillance sur le régime des eaux et forêts dans les hautes montagnes. Elle prendra en particulier les mesures nécessaires pour régénérer ou rétablir les forêts de montagnes.«

---

### Les plants recipés.

---

Il est bien connu que l'amélioration des peuplements et des cultures supplémentaires dans les taillis simples et composés, ne sont pas au nombre des travaux les plus faciles pour les forestiers. La lumière arrivant sans obstacle sur le sol des coupes et sur les souches du taillis, celles d'essences à lumière prospèrent bien mieux, sous l'influence de cette condition essentielle de leur existence, que celles qui demandent de l'ombre. Le tremble et le saule-marceau, le tilleul et le coudrier, l'aulne blanc et l'aubépine, poussent des jets vigoureux, tandis que le hêtre, le charme, le chêne, l'ormeau, même l'érable et le frêne, restent sensiblement en arrière. Dans les sols fertiles la crise se termine assez bien, et les bons éléments reprennent peu à peu le dessus ; dans les mauvais sols, les essences à lumière conservent la suprématie, et cela d'autant plus que l'on donne moins de soins aux taillis.

Ce qui a lieu pour des rejets de souche, qui croissent naturellement très vite, se manifeste dans une bien plus forte mesure encore pour les plantations ou les semis destinés à améliorer le peuplement. Les plants qui en résultent sont toujours plus ou moins étouffés, et l'on a perdu son argent et sa peine ; le peuplement reste de médiocre qualité, parce que les trembles, les saules et les aunes ont empêché le développement des hêtres, des érables et des frênes qu'on a plantés.

Si l'on ne veut pas que les *cultures artificielles* soient ici vaincues par les circonstances, il faut se résoudre à imiter la nature. Puisque les rejets de souche croissent plus promptement que les sujets provenant de plantations ou de semis, il nous faudra *transformer en souches* les plants que nous employons pour ces cultures complémentaires. A cet effet il faudra les recéper fortement, pour

concentrer la force de production et les amener à pousser des jets qui puissent tenir tête à ceux qui proviennent des autres souches.

La méthode d'employer des *plants recépés* n'est pas nouvelle, mais elle est encore très-peu répandue. Nous ne saurions trop la recommander, en considération de la grande étendue de nos taillis simples et composés. Si l'on a recours à cette méthode, il est fort rare que les dépenses faites pour les cultures soient inutiles. Les jeunes plants croissent et prospèrent; à la première exploitation, ils ne donnent pas seulement une méchante gaule, mais une quantité de bois déjà considérable et, ce qui n'est pas moins important, une belle et bonne souche. C'est pour cette raison qu'on emploie toujours plus les plants recépés dans mon district forestier. Je suppose que le lecteur connaît déjà les détails de ce genre de plantation, aussi je me bornerai à lui communiquer quelques-unes de mes observations sur ce sujet.

Quant à la force des plants à employer, elle est d'une certaine importance, en ce sens que les plants trop faibles ne prospèrent pas non plus avec ce procédé; ils ont trop peu de bourgeons adventifs dans leur partie inférieure. Mais si l'on en met plusieurs *en bouquet* dans un même trou, on obtient de bons résultats.

Pour ce qui concerne les essences, je n'ai pas observé jusqu'à présent, dans la disposition à pousser des jets, d'autres particularités que celles qui sont inhérentes à chaque espèce. En revanche il est très important de faire attention à quelle hauteur on recèpe le plant. Ordinairement les gardes forestiers et les préposés de communes ont une grande répugnance à priver de beaux jeunes plants de leurs tiges et de leur couronne. Cette espèce de pitié les engage à ne faire la taille que 6 à 10 pouces au-dessus du collet. Les plants ainsi préparés ont l'avantage de ressembler à des boutures, mais ils ne poussent que des jets *plus rares* et beaucoup *plus dispersés* et ils sont moins propres à donner une bonne souche que ceux que l'on a recépés plus bas. D'ailleurs leurs jets inférieurs périssent après quelque temps. C'est là une *expérience* dont ceux qu'elle concerne feront bien de profiter, sans attendre qu'ils l'aient vérifiée à leurs propres dépens. Il faut donc faire une taille oblique et nette très-bas, tout au plus à deux doigts au-dessus du collet. Il serait utile et intè-

ressant de faire des essais pour voir s'il ne vaudrait pas mieux n'opérer le recépage *qu'une année après* la plantation, quand le sujet a complètement repris. Quand les racines sont faibles et que l'année est sèche, il me semble que ce procédé est en effet préférable.

J'aurais encore une proposition à faire, ce serait d'essayer d'élever des plants recépés dans les pépinières.

Dans son livre sur les semis et les plantations, *Burkhardt* recommande particulièrement cette méthode *pour le chêne* des taillis à écorce (4ème édition, page 91); il cite l'exemple des Hollandais, qui n'emploient dans ces taillis que des plants recépés dans des pépinières. Les essences qui conviennent tout particulièrement aux taillis, savoir l'érable, le frêne, le charme, l'ormeau, le chêne, supporteront bien mieux l'effet du recépage dans la terre meuble des pépinières que dans les coupes. Après cette période de souffrance les plants acquerront aussi plus facilement les qualités qu'ils doivent posséder, savoir des racines vigoureuses et des bourgeons nombreux au-dessus du collet. Il est encore très-utile de recéper le recru naturel qui se trouve dans la coupe après la vidange, et qui se compose de hêtres, d'érables ou de frênes plus ou moins souffrants. Les bûcherons ne peuvent guère couper ces faibles plantes avec la serpe sans leur ôter le peu de vie qui leur reste. Si on les épargne, elles ne prospèrent guère, parce qu'elles n'ont qu'une faible couronne au bout d'une longue tige. En revanche, si après la vidange on les recèpe avec un sécateur, elles reprennent de la vie, et poussent deux ou plusieurs jets dont la croissance est rapide.

U. MEISTER, inspecteur forestier.

### Aménagement des forêts.

Quelle est la meilleure méthode de former une réserve dans les forêts communales soumises à un plan d'aménagement?

Le No. de septembre de ce journal traite une question qui est d'un grand intérêt pour les forestiers suisses appelés à aménager les forêts des communes; celle du choix de la révolution.